



RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES DU PASSEPORT-VACANCES (PVGE) DE LA FONDATION 022 FAMILLES

Le Passeport-Vacances Genève (PVGE) organise une grande variété d'activités pendant la période où les enfants ne sont pas scolarisés, à Pâques et en Été de chaque année. Il vise à offrir des vacances abordables tout en favorisant l'autonomie des enfants âgés de 10 à 15 ans, en les invitant à concevoir leur propre programme.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ✓ Étant une prestation subventionnée par l'État de Genève, l'accès est restreint à :
Tous les enfants domiciliés ou résidant dans le canton ou scolarisés dans les établissements publics ou subventionnés du canton.

Les adresses privées du parent tuteur légal et scolaires des enfants font l'objet de vérification. En cas de non-respect de ces conditions le passeport peut être annulé en tout temps. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'informations erronées.

- ✓ Les activités du PVGE sont ouvertes aux jeunes de 10 à 15 ans (faire 10 ans ou avoir 15 ans pendant l'année du PVGE).

DATES

Le Passeport-Vacances se déroule chaque année à 2 périodes différentes pendant les vacances scolaires genevoises :

- ✓ la 2ème semaine des vacances de Pâques
et
- ✓ les 4 premières semaines des vacances d'Été.

Pour les dates de chaque période, consulter les rubriques "Pâques" et/ou "Été" sur le site internet.

INFOS POUR LES PARTICIPANTS ET À FAIRE LIRE ÉGALEMENT À TES PARENTS !

Tu t'es inscrit-e, tu participes

- Si tu ne peux pas participer à une activité, sois sympa, excuse-toi par mail passeport.vacances@022familles.ch ou au 022 884 34 50 (8h-12h30 & 13h30-17h30). MERCI d'avance pour les autres enfants !
- Sois à l'heure, sinon nous partirons sans toi.
- Avant de partir, vérifie pour chaque activité que tu aies tout le matériel indiqué sur le site rubrique « N'oublie pas », « ta carte nominative PVGE » avec photo et numéro de téléphone utile en cas d'urgence pour faciliter ton identification et « l'Autorisation parentale de sortie de l'enfant seul » dûment remplie qui te permettra de quitter seul l'activité.
- Respecte les moniteurs, les animateurs et les autres enfants qui participent avec toi à l'activité ainsi que, l'interdiction d'utiliser ton téléphone privé pendant l'activité et de manger dans les minibus. Si ton comportement n'est pas adéquat, nous pouvons annuler ton passeport.

Pour les parents

- Votre enfant doit être domicilié ou résidant, ou scolarisé dans les établissements publics du canton de Genève.
- Laisser votre enfant choisir ses activités, il éprouvera plus de plaisir à y participer !
- Les enfants ne sont pas assurés par le PVGE, ils doivent avoir une assurance responsabilité civile et accident valides au moment des activités.
- Envoi obligatoire du formulaire coordonnées avant paiement pour valider l'inscription définitive de votre enfant à toutes les activités réservées.
- Les activités peuvent être annulées en cas de mauvais temps, de force majeure, et par manque de participant à une activité. Vous serez avisé par mail ou par téléphone dès que possible.
- Notifier tous les points santé importants et nécessaires sur le profil de l'enfant (problèmes de santé, médicaments, allergies, intolérances, besoins spécifiques, etc.), pour la transmission des informations aux animateurs/moniteurs et en cas de prise en charge lors d'une urgence.

- Tout enfant indiscipliné, non excusé ou imposé à une activité sans avoir été autorisé par les responsables de l'organisation du PVGE pourra être exclu de l'activité et des suivantes.
- Dès le lancement de la facturation les passeports payés ne seront pas remboursés en cas de non-utilisation ou partiellement.
- L'inscription d'un compte utilisateur ou la réservation d'une activité atteste que vous avez pris connaissance et acceptez le présent règlement.
- Avant le début et à la fin de chaque activité, les enfants ne sont pas sous la responsabilité du PVGE. Veuillez être à l'heure pour récupérer votre enfant. S'il rentre seul pensez à lui donner « l'Autorisation parentale de sortie de l'enfant seul » signée par le représentant légal (modèle téléchargeable sur notre site dans « Documents à télécharger ») qu'il présentera au moniteur et/ou à l'animateur, prestataire à la fin de chaque activité.
- Les activités sont exclusivement réservées aux participants inscrits au PVGE.
- Aucun autre membre de la famille ne peut y assister.

PRIX DU PASSEPORT

À Pâques : Le passeport coûte CHF 50.- dès l'inscription de 1 activité jusqu'à 7.

En Été : Le passeport coûte CHF 80.- dès l'inscription de 1 activité jusqu'à 15, réparties sur le mois de juillet.

1 seul passeport par enfant ne peut être acheté, il est personnel et non-transmissible.

Les billets de train CFF pour les déplacements hors canton de Genève et les transferts en minibus privé organisés par le PVGE sont inclus dans le prix du passeport.

Les abonnements ou les tickets TPG dans le canton de Genève, pour les déplacements des enfants en bus, tram, train ou Mouettes genevoises, sont à la charge des parents.

INSCRIPTIONS PAR LE PARENT TUTEUR LÉGAL

Dès la création d'un compte utilisateur et/ou l'inscription à la première activité, atteste que vous avez pris connaissance et acceptez ce « Règlement et conditions générales ».

Chaque inscription doit être effectuée en ligne sur le site internet :

<https://geneve.reseauvacances.projuventute.ch/>.

PVGE propose un certain nombre d'activités qui peuvent être proposées sur un ou plusieurs jours, ceci dépend de la disponibilité de l'organisateur et du budget à disposition. Dans ce contexte il est impossible de satisfaire toutes les demandes, par conséquent une partie des enfants ne pourra pas accéder à toutes les activités choisies.

Exemple : une activité proposée 12 fois en juillet et qui accepte maximum 6 enfants par séance, peut donc accueillir 72 enfants au maximum. En revanche, la liste des enfants préinscrits à cette activité peut varier entre 250 et 300.

Un système d'algorithme informatique permet d'attribuer les places de façon équitable en prenant en compte différents critères (priorité des choix, activité pour deux enfants ensemble, horaires etc.).

Pour un enfant en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques, l'inscription se fait uniquement par téléphone.

PHASE DES PRÉINSCRIPTIONS

Clôture dès 60 préinscrits (Pâques), dès 600 préinscrits (Été), afin de garantir un nombre moyen d'activités attribuées par rapport au total des activités souhaitées, après lancement de l'algorithme.

PVGE vous propose chaque année, dès l'ouverture des préinscriptions, de créer une liste de souhaits, dans laquelle vous pouvez choisir plusieurs activités, même au-delà des maximum prévus.

De plus, vous pouvez sélectionner des activités qui se déroulent dans la même journée et qui proposent le même horaire, l'algorithme fera le tri.



ATTRIBUTION DES ACTIVITÉS PAR ALGORITHME

Le système informatique trie les inscriptions grâce à un algorithme (comme un tirage au sort), en prenant tout le monde en considération, et attribue les activités. Malheureusement, un certain nombre d'enfants se retrouvera avec telle ou telle activité « refusée » (par manque de places), ou « bloquée » (si deux ou plusieurs activités se chevauchent).

L'algorithme ne prend pas en compte les souhaits de vos enfants faits les années précédentes.

Après cette phase, dans laquelle vous avez spécifié tous vos souhaits, vous recevrez un mail vous informant que l'attribution des activités a été faite.

À partir de ce moment, il n'y aura pas de confirmation supplémentaire à ce message, dès l'attribution des activités il faudra consulter la "Liste des souhaits" qui deviendra, renommée "Réservations".

BOURSE AUX PLACES RESTANTES

Dès l'attribution par algorithme et pour compléter le passeport de votre enfant s'il n'a pas eu la totalité de ses activités attribuées, il faudra revenir régulièrement sur les activités, vérifier si des places sont encore disponibles et les saisir, dès lors chaque place disponible sera obtenue.

Vous pouvez ainsi vérifier systématiquement l'évolution des activités.

Nombreux sont les parents qui annulent le passeport de leur enfant pour des raisons diverses (organisation, vacances, imprévus de dernière minute ou autre), libérant ainsi des places qui peuvent être occupées par d'autres enfants présents.

Les places annulées plus de 72h avant l'heure de début des activités les jours ouvrés* seront remises en ligne automatiquement par le système dans la bourse aux places restantes.

LISTE D'ATTENTE

Pour mettre votre enfant en liste d'attente, une demande doit être faite uniquement par mail à passeport.vacances@022familles.ch, contenant les informations obligatoires suivantes : (aucune suite ne sera donnée aux demandes incomplètes) :

1. Pâques 3 activités différentes au maximum ; en Été 5 activités différentes au maximum ;
2. Prénom et nom complet du parent et téléphone, identique au compte PVGE ;
3. Prénom et nom complet de l'enfant ;
4. Nom exact de l'activité figurant sur le site ;
5. Dates et horaires souhaités.

Aucune demande ne sera prise en compte par téléphone, et aucune suite ne sera donnée aux demandes incomplètes.

Les activités annulées moins de 72h avant l'heure de début des activités seront attribuées en priorité aux demandes sous liste d'attente.

ANNULATION POSSIBLE D'UN PASSEPORT COMPLET PAR UN PARENT

Si après l'attribution par algorithme et que les activités dans la bourse aux places restantes ne vous conviennent pas, vous pouvez annuler le passeport complet de votre enfant en annulant activité par activité avant la facturation.

À la facturation, la facture sera disponible et à télécharger sur votre compte, elle devra être réglée, faute de quoi, toutes les activités d'un passeport non-payé seront annulées sans rappel par PVGE.



FACTURATION ET PAIEMENT

La facture est disponible et à télécharger sur votre compte, elle fait foi pour les impôts et ne sera pas envoyée par courrier.

PAS DE PAIEMENT = ANNULATION SANS RAPPEL

Le paiement devra être fait immédiatement après la facturation.

Faute de paiement, nous annulerons sans avertissement le passeport complet de l'enfant.

Les moyens de paiement sont :

- Par carte de crédit directement sur le site en tout temps, il vous suffira de cliquer sur le lien "paiement en ligne" et remplir les informations demandées liées à votre carte de crédit, moyen de paiement instantané.
- Par virement bancaire uniquement jusqu'à la date limite. Téléchargez votre facture en ligne pour les coordonnées bancaires QR-code.

Les nouveaux passeports créés après l'attribution par algorithme et après la facturation devront être payés dès la première activité « réservée » dans les 24h, uniquement par carte de crédit.

Si vous rencontrez des difficultés financières particulières, privant ainsi votre enfant de PVGE, nous vous prions de bien vouloir nous en informer afin de trouver une solution. De plus, si vous êtes au bénéfice d'une aide sociale, un remboursement total ou partiel est envisageable. Veuillez dans ce cas adresser votre demande auprès du Service social de votre quartier ou commune ou à l'Hospice Général.

CARTE NOMINATIVE PVGE

La carte nominative PVGE et divers documents vous seront envoyés par courrier environ 10 jours avant le début des activités.

La lettre d'accompagnement à cet envoi, vous expliquera en détails ce que vous devez faire avec ces documents (carte nominative, autorisation parentale de sortie de l'enfant seul).

DÉSISTEMENT - ANNULATION - REMBOURSEMENT

Avant la facturation, vous pouvez annuler vous-même toutes les activités réservées sur le passeport de votre enfant ou le passeport complet.

Dès la facturation, les passeports payés ne seront pas remboursés.

Si vous désirez annuler des activités ou un passeport complet vous devez prendre contact avec PVGE par mail à passeport.vacances@022familles.ch ou par téléphone au 022 884 34 50.

Rappel : les passeports n'ayant pas été payés seront annulés sans rappel de notre part et les places remises dans la bourse aux places restantes.

Les activités peuvent être annulées par PVGE à la dernière minute en cas de mauvais temps, de force majeure ou d'un nombre insuffisant d'inscrits. Vous serez avisé par mail ou par téléphone dès que possible. Il n'y aura pas de remboursement sur le prix du passeport. Cependant les activités pourront être remplacées par des activités disponibles dans la bourse aux places restantes.

Les parents peuvent annuler des activités « réservées », 72h avant l'heure du début de l'activité les jours ouvrés*, elles seront remises automatiquement en ligne dans la bourse aux places restantes. Vous pourrez la remplacer par une autre activité, à un autre moment, qui vous convient.

Les places annulées moins de 72h avant le début de l'activité les jours ouvrés* ne seront pas annulées du passeport de votre enfant, sauf si elles peuvent être attribuées à un enfant sur liste d'attente.

Tout désistement de dernière minute, doit se faire le plus tôt possible par mail à passeport.vacances@022familles.ch ou par téléphone au 022 884 34 50.



Une place libérée, c'est une place disponible pour un autre enfant.

* Les jours ouvrés sont les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

TRANSPORTS

Les enfants se déplacent par leurs propres moyens jusqu'aux lieux de rendez-vous dans le canton de Genève. S'ils prennent les TPG, ils doivent être en possession d'un titre de transport valable à la charge des parents également pour ceux accompagnés par un moniteur lors du déplacement des repas de midi.

Pour certaines activités, le PVGE organise le transport (voyage en minibus, en train organisé au départ de Genève) vers des lieux de rendez-vous en dehors du canton ou vers certains lieux non desservis par les TPG. Le prix de ces transports est compris dans le prix du passeport de chaque enfant.

Le lieu de rendez-vous est le même pour l'allée et le retour (sauf exception). Il ne sera pas autorisé aux enfants de descendre à un autre arrêt que celui indiqué lors des déplacements, en minibus ou en train, organisés et encadrés par le PVGE.

Si l'enfant n'est pas à l'heure au lieu de rendez-vous fixé, il sera considéré comme absent et ne sera pas attendu. Il reste dans ce cas sous la responsabilité de ses parents.

Les parents s'engagent à venir rechercher leur-s enfant-s à l'heure indiquée ou à leur donner « l'Autorisation parentale de sortie de l'enfant seul » signée disponible sur notre site dans les documents à télécharger, à présenter obligatoirement par l'enfant, au début de chaque activité aux moniteurs et/ou aux animateurs, prestataires.

ENCADREMENT

La responsabilité de la Fondation 022 Familles - PVGE et/ou du moniteur et/ou de l'animateur et/ou du prestataire, est engagée uniquement pendant la durée de l'activité choisie et des transports (ni avant l'heure du début, ni après l'heure de fin), pour autant que l'enfant ait respecté les consignes et règles de sécurité.

Si vous êtes en retard, votre enfant devra vous attendre seul devant le lieu de l'activité.

PVGE et ses intervenants s'engagent à faire le nécessaire pour garantir la sécurité des participants et à ne jamais laisser un enfant ou un groupe d'enfants seul lors de l'activité.

ASSURANCES - RESPONSABILITÉS - RÈGLES DE SÉCURITÉ - SANTÉ

Les participants ne sont pas assurés par PVGE contre les accidents, ni contre les dommages qu'ils pourraient occasionner à un tiers ou à des objets. Les parents veilleront à ce que leurs enfants soient bien assurés en RC et couverts par une assurance accident valides.

Nous déclinons toute responsabilité pour tous les dommages subis ou occasionnés par des tiers.

Il est du devoir des parents de bien protéger vos enfants et de consulter les consignes importantes concernant chaque activité (ex. nourriture et boissons en suffisance, casquette, chaussures et habits adaptés, k-way et crème solaire).

Les participants ont l'obligation de respecter les consignes données par les moniteurs et/ou animateurs, prestataires, de suivre les règles de sécurité et de prudence habituelle.

Si les consignes ne sont pas respectées, nous pouvons refuser, renvoyer un enfant et annuler complètement son passeport.

Au début des activités avec déplacements, un bracelet d'identification PVGE sera mis autour du poignet de l'enfant par les moniteurs.



Si vos enfants doivent prendre des médicaments ou sont sujets à des problèmes de santé (allergies, intolérances, besoins spécifiques, etc.), les parents doivent renseigner le plus précisément PVGE dans le champ « Y a-t-il quelque chose que l'instructeur devrait savoir ? » sur le profil de l'enfant.

Les moniteurs de PVGE ne prendront pas la responsabilité d'administrer un médicament quel qu'il soit, l'enfant doit être assez autonome pour le faire par lui-même ou dans le cas contraire ce sont les urgences qui donneront la marche à suivre.

Les enfants sont responsables de leurs effets personnels en cas de casse, perte ou vol. La Fondation O22 Familles – PVGE ne payera aucun frais.

PROTECTION DES DONNÉES

Site internet Passeport-Vacances - Plateforme Réseau vacances et ses fonctionnalités :

Le site PVGE est géré par Pro Juventute sur leur plateforme Réseau vacances. Les Conditions Générales de Vente (CGV) de Pro Juventute font partie intégrante du contrat pour l'utilisation de Réseau vacances.

Les conditions d'utilisation et les dispositions de la déclaration de protection des données de Pro Juventute s'appliquent comme publié sur le site internet de Pro Juventute :

<https://www.projuventute.ch/fr/conditions-dutilisation>

<https://www.projuventute.ch/fr/protection-des-donnees>

Fondation O22 Familles

Toutes les données sont gérées en interne selon la réglementation sur la nouvelle loi sur la protection des données.

Photos des participants :

Vous attestez avoir pris connaissance et acceptez ce « Règlement et conditions générales », ainsi vous donnez votre accord à l'utilisation des photos prises lors des activités sans limite de temps et d'espace.

REMARQUES

Les activités, les lieux et les moyens de transports décrits dans les textes de notre site internet peuvent être soumis à des modifications.

Le for juridique de la Fondation O22 Familles est à Genève.